

Rétrocession d'intérêts : à vous de choisir

Par l'intermédiaire d'un compte Triodos, vous avez déjà opté pour une épargne durable. Souhaitez-vous en plus soutenir vous-même des projets durables grâce à votre compte ? La formule Rétrocession d'intérêts vous offre cette possibilité.

En pratique

Cette formule vous permet de rétrocéder une partie ou la totalité des intérêts obtenus sur votre compte Triodos, à un projet ou une organisation durable de votre choix. Et ce pour chaque compte d'épargne ou compte à terme Triodos. Ce choix peut être revu annuellement. Pour un compte d'épargne Triodos Junior*, seuls les représentants légaux de l'enfant mineur peuvent demander une rétrocession.

Si les intérêts rétrocédés sont supérieurs à 40 EUR par an, l'organisation bénéficiaire peut délivrer une attestation fiscale chaque année pour autant qu'elle y soit habilitée. Pour le Fonds Triodos, il n'y a pas d'attestations fiscales délivrées. Vous trouverez le montant total de votre rétrocession sur l'extrait de compte indiquant le calcul de vos intérêts.

Vous n'avez pas de projet particulier en vue mais vous souhaitez soutenir des projets durables de cette façon ?

Vous pouvez alors opter pour l'asbl *Fonds Triodos* comme bénéficiaire. L'asbl Fonds Triodos soutient la recherche et le développement d'initiatives qui donnent une impulsion au renouveau sociétal dans les secteurs durables comme l'agriculture biologique, la coopération au développement, l'environnement, l'énergie renouvelable, l'art et la culture, l'enseignement et la santé publique.

Le Rapport d'activités du Fonds Triodos fait un compte-rendu des organisations ayant bénéficié de son soutien grâce à la rétrocession d'intérêts. Nous l'envoyons aux épargnants qui choisissent le Fonds Triodos pour rétrocéder leurs intérêts. Il est également disponible sur www.triodos.be.

Intéressé(e) ?

Pour rétrocéder vos intérêts, complétez ce formulaire et renvoyez-le par la poste à la Banque Triodos, Rue Haute 139/3 à 1000 Bruxelles ou par fax au 02 548 28 29. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter un collaborateur d'Informations & Conseils au 02 548 28 52 ou envoyez un e-mail à info@triodos.be.

Oui, je souhaite rétrocéder % (min. 10%) des intérêts de mon compte Triodos.

Mon(mes) numéro(s) de compte(s): BE 5230

BE 5230

Veuillez verser le montant correspondant à :

L'asbl Fonds Triodos

J'indique ci-dessous le domaine (1 seul choix) dont je souhaite soutenir les projets :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="radio"/> Général | <input type="radio"/> Environnement | <input type="radio"/> Soins des handicapés et santé publique |
| <input type="radio"/> Art et culture | <input type="radio"/> Agriculture et horticulture biologique | <input type="radio"/> Enseignement, pédagogie nouvelle |
| <input type="radio"/> Recherche scientifique | <input type="radio"/> Energie solaire et éolienne | <input type="radio"/> Chômage à long terme et pauvreté |
| <input type="radio"/> Développement social | <input type="radio"/> Coopération au développement | |

Un projet ou une organisation durable de votre choix :

Nom :

Adresse :

Numéro de compte (IBAN) : BE

Signature(s) du(des) titulaire(s)** du compte Triodos

* Selon l'article 384 du Code Civil, les parents ont un droit de jouissance sur les biens de leur(s) enfant(s) mineur(s), en ce compris les revenus des capitaux.

** Si le titulaire de compte est mineur, le(s) représentant(s) légal(s) doit/doivent signer.